



Le travail de nuit nuit !

Travailler la nuit n'est pas naturel. La nuit est faite pour dormir, pas pour travailler. Pour la CFDT le travail de nuit ne peut être qu'exceptionnel. Il doit donc être le plus cher possible pour l'entreprise et s'accompagner de dispositifs pour le postier afin de limiter les impacts sur la santé et les contraintes sur la famille.

Pas de santé au rabais.

La CFDT rappelle aux dirigeants de La Poste leur responsabilité sociale vis-à-vis de la santé des postier (e)s.

Le moment est venu de passer aux actes. Une action spécifique doit être engagée rapidement vers les travailleurs de nuit et des régimes atypiques.

La CFDT revendique une négociation sur la santé au travail

Ne pas brader la santé des agents

Pour la CFDT, la réponse aux difficultés dues au travail de nuit et aux régimes atypiques ne peut se limiter à « porter » l'heure de nuit à 1,5 € et à une prime mensuelle de 50 € supplémentaires pour les horaires atypiques.

Le « coût » des revendications CFDT, jugé « inaccessible » pour La Poste, n'est pas si élevé au regard du coût de la « réparation » que La Poste devra déboursier pour les agents qu'elle aura détruits.

C'est en limitant le plus possible les horaires « nuisibles » que l'on améliorera la santé et l'espérance de vie des agents. En attendant La Poste doit payer le plus cher possible le préjudice qu'elle porte à son personnel !

La CFDT veut qu'une réelle politique de santé au travail soit négociée dans l'entreprise.

Une espérance de vie à la baisse

Plusieurs études sur le travail de nuit montrent que l'espérance de vie peut être réduite de 8 à 10 ans lorsque l'on travaille la nuit.

Que ce soit pour les horaires de nuit ou pour les horaires atypiques, La Poste ne doit pas laisser le personnel, durant quelque fois toute une carrière sur des régimes de travail dangereux pour la santé.

Pour la CFDT il est inconcevable qu'une entreprise comme La Poste ne cherche pas à limiter au maximum ces horaires nocifs pour la santé du personnel.

La CFDT revendique :

- **L'obligation pour La Poste de ne pas faire travailler le personnel plus de 7 ans sur des horaires ayant une incidence sur l'espérance de vie.**
- **La majoration des heures de nuit pour les porter à 50% du salaire horaire.**
- **La diminution des positions de travail en nuit et en régimes atypiques.**
- **La réduction du temps de travail à 32 heures pour les horaires atypiques.**
- **La prise en compte des contraintes liées à la vie familiale (garde d'enfants).**
- **Une compensation financière pour l'absence de transports en commun sur ces horaires décalés.**

Avec la CFDT : ne pas perdre sa vie à la gagner

BULLETIN D'ADHESION A LA CFDT		
Nom (M, Mme, Mlle)	Prénom.....	
Année de naissance.....		
Adresse personnelle		
Téléphone	e-mail	
Code postal	Ville	
Etablissement.....		
<input type="checkbox"/> Collaborateur	<input type="checkbox"/> Cadre	<input type="checkbox"/> Maîtrise
<input type="checkbox"/> AFO	<input type="checkbox"/> ACO	
J'adhère au syndicat CFDT affilié à la Fédération Communication, conseil, culture.		
Date :	Signature :	

LA CFDT DES CHOIX DES ACTES